



---

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 octobre 2023 tenue à la salle du Conseil Municipal

---

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le trois octobre deux mille vingt-trois.

### ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, DETHY Annie, POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian

ABSENTS EXCUSES : MONTET Frédéric donne pouvoir à POYET Mathieu, BOUTTE Thérèse donne pouvoir à RONZIER Julien.

Monsieur QUATRESOUS Christian est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9 + 2 pouvoirs

# Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Bâtiments**
  - Choix des entreprises pour la salle des fêtes
- **Finances**
  - Convention pour le compte financier unique
  - Mise en place de caution pour les clés des bâtiments communaux
  - Remise sur le loyer du Soleym'
  - Décision du maire
- **Voirie**
  - Vente de terrain
- **Divers**

Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2023 à l'unanimité des membres présents.

## Bâtiments

- Choix entreprise pour la salle des fêtes

La maîtrise d'œuvre est venue nous présenter les offres pour le marché à procédure adaptée des travaux de la salle des fêtes. Après avoir entendu les noms des entreprises et les montants le conseil décide de mettre tous les lots en négociation avec réponse rapide des entreprises pour un début des travaux pour le 13 novembre 2023.

À la suite du refus d'une locataire pour les travaux, la maîtrise d'œuvre nous présente la variante pour l'accès de l'appartement gauche. Après tour de table le conseil donne un avis favorable sur la variante avec accès par l'extérieur.

Prochain rendez-vous avec la maîtrise d'œuvre le 23 octobre à 17h30.

- **Convention pour le compte financier unique**

Madame la 1ere Adjointe aux finances explique que selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération et tout document s'y afférent.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0                      Abstention : 0

- **Mise en place de caution pour les clés des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à disposition des associations des clés pour accéder régulièrement aux salles communales.

Considérant le coût des clés dite « sécurit »,

Considérant que lorsqu'elles sont perdues et non rendus, cela représente un coût pour la collectivité qui doit les remplacer,

Monsieur le Maire propose comme prix de caution 40€ pour les clés dite « sécurit » et 10€ pour les clés normales.

Vote favorable des membres présents.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

- **Remise sur le loyer du Soleym'**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que nous avons reçu dernièrement une demande du Soleym' pour avoir un geste sur le loyer à la suite de l'achat de mobilier pour l'équipement de la cuisine.

Pour rappel le loyer est de 1 389.80 € TTC au trimestre, après un tour de table il est proposé de faire une remise équivalente à 2 mois de loyer soit 926.53€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 7 + 2 pouvoirs

Contre : 2            Abstention : 0

- **Décision du maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-15 en date du 27 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits qui lui permet de prendre sous forme de décisions des modifications budgétaires de chapitre à chapitre tout en respectant les enveloppes disponibles de fongibilité.

Numéro	Objet de la décision
N° 2023-01	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 11 au chapitre 14 pour un montant de <b>937€</b>
N° 2023-02	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 21 - 355 au chapitre 21 - 319 pour un montant de <b>3 129€</b>
N° 2023-03	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit du chapitre 21 - 348 au chapitre 21 - 351 pour un montant de <b>1 662€</b>

## Voirie

Monsieur DAMEZET Jérôme sort de la salle du Conseil pour le point suivant

- Vente de terrain

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur DAMEZET Jérôme qui souhaite faire l'achat d'un morceau de terrain situé au Barnaud au droit de son terrain.

Cette parcelle mesure 201 m<sup>2</sup> et porte la référence cadastrale A 1087.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle au prix de 9.15€ le m<sup>2</sup> et que tous les frais inhérents à cette démarche ainsi que ceux de la vente qui s'ensuivra seront pris en charge par l'acheteur. Une vente administrative sera faite avec le cabinet Systra.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 0            Abstention : 1

Monsieur DAMEZET Jérôme revient dans la salle du Conseil

## Divers

Marché de Noël : 9 décembre 2023 de 10h à 19h30.

AG des associations :

- MJC le 16 octobre
- NMSB le 20 octobre

Soirée des partenaires avec l'ESHF le 20 octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h15.

Le Maire,  
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,  
Christian QUATRESOUS

